



Nexity Clermont Ferrand  
52 AVENUE JULIEN 63000 CLERMONT FERRAND  
Téléphone : 04.73.91.52.38 - Fax : 04.73.92.01.42  
NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099  
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224  
délivrée par la CCI de Paris île de France - Garanties  
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Résidence Marivaux Grand Parc  
19 à 23 Bis rue Marivaux  
18 rue des 9 soleils  
63000 Clermont-Ferrand

### Réunion du 20 septembre 2023

Présents : M et Mme DESCAMPS, Mme PAGES, Mme BARTHELEMY, M BOUILLOT, M TIXIER, Mme SECHET

Syndic : M. KAÏS

- 
- Travaux espaces verts : l'entreprise GUARISE interviendra à l'automne 2023. En ce qui concerne le remplacement du grillage et le remplacement des treillis, l'entreprise GUARISE interviendra dans le courant du mois d'octobre 2023.
  - Suppression des boucles magnétiques portes des garages rue Marivaux : ces travaux seront réalisés fin d'année 2023.
  - Remplacement des galets des portes ascenseurs : l'entreprise TKE terminera les travaux fin de semaine 41.
  - Remplacement du rail du portail coulissant rue Marivaux : l'entreprise TKE interviendra semaine 38.
  - Loi ELAN : mise à jour du règlement de copropriété. Chacun trouvera, ci-joint, une copie du rapport du cabinet GOLDBERG&MASSON
  - Assurance de l'immeuble : la compagnie AXA a consenti à s'aligner sur la cotisation de la compagnie ALLIANZ.
  - Réglage des minuteriers des cages d'escaliers des bâtiments A-B-C-D : celles-ci seront réglées à 2 minutes. Les Membre du Conseil syndical se chargeront de réaliser cette modification.
  - Étanchéité caniveau balcon de Mme ASTIER(côté EPHAD) : travaux effectués par l'entreprise AMT.
  - Bât A : modification séparation terrasse du rez-de-chaussée : l'entreprise GUARISE s'est engagée à réaliser cette modification dans les plus brefs délais.
  - Levée de réserves suite travaux étanchéité toiture terrasse du bât B et réparation de la descente des eaux pluviales bât D : l'entreprise OVAL ETANCHETE s'est engagée à réaliser celles-ci dans les meilleurs délais.
  - Contrôle quinquennal des ascenseurs : celui-ci interviendra dans le courant de l'année 2024 et sera réalisé par le bureau ACCEO pour un montant forfaitaire de 366.00 € TTC/ascenseur.
  - Relance de la CAM concernant le remplacement des containers à ordures ménagères.

- Abattage des arbres morts : suite au devis établi par l'entreprise GUARISE pour un montant de 2 123.00 € TTC, il est décidé pour des raisons de sécurité, d'accepter ce devis.
- Dossier climatisation : suite à la demande de nouveaux copropriétaires concernant l'installation de climatiseur avec unité extérieure, il est convenu de s'en tenir à la décision prise en assemblée générale à ce sujet.
- Habillage de relevé d'étanchéité au niveau de l'entrée du bât B : il est décidé d'accepter le devis de l'entreprise AMT pour un montant global et forfaitaire de 495.00 € TTC.
- Relance de l'entreprise FORTUNE concernant le remplacement des joints des compteurs et l'entretien des pompes de relevage ;
- Relance de l'entreprise EHS concernant le contrôle quinquennal du contrat d'entretien collectif des chaudières gaz et la mise à jour du contrat suite aux différents avenants.
- Demande de Mme SECHET : installation d'un store vertical : après discussion et échange de vue, il est décidé de s'entretenir également aux décisions prises en assemblée générale.
- Comptabilité : budget travaux procédure MGP : M Kais précise qu'il a effectué un pointage avec la comptable. Une synthèse sera adressée aux membres du conseil syndical ainsi qu'à M VINCENT et M MICHON dans les meilleurs délais.
- Dossier droit à la prise électrique : dossier WATT : le dossier est en cours ente la CAM et la société ENEDIS pour les travaux sur le domaine public. Dès lors, les autorisations seront effectives, la société WATT interviendra sur le domaine privé.
- Référence ampoule éclairage extérieur : la société AMB sera sollicitée à ce sujet.
- Bât C : vérification de la consommation électrique des parties communes et vérification du prix KHW suite à l'arrêt du tarif règlementé en juillet 2023.
- Bât F : relance du cabinet FONCIA concernant l'entretien du jardin à jouissance privative et des arbres qui poussent à leur niveau.
- Résidence MDH : un courrier sera adressé à la Régie Mialon, syndic de la résidence concernant la taille de leur haie en limite de copropriété.
- Bât B : un point sera fait avec l'entreprise GIRAUD NETT concernant les stocks de sacs poubelles

La prochaine réunion du CS aura lieu sur place le **MARDI 15 DECEMBRE 2023 à 17H00** sur place à la résidence dans le local commun au sous-sol du bâtiment D.

J-M KAÏS  
Gestionnaire de copropriété

